

CONTEXTE

Dans un contexte réglementaire en constante évolution, la gestion des risques professionnels est un enjeu crucial pour les entreprises. Depuis l'instauration du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** par le décret du 5 novembre 2001, toutes les entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, ont l'obligation de l'élaborer et de le mettre à jour au moins une fois par an, ou lors de toute modification significative des conditions de travail.

Le DUERP constitue un outil central pour prévenir les risques professionnels et protéger la santé et la sécurité de vos salariés. Son élaboration et sa mise à jour impliquent une démarche structurée et collaborative, intégrant à la fois les obligations légales et les réalités opérationnelles de l'entreprise. Cette formation / action vous propose de comprendre la santé sécurité au travail tout en formalisant votre DUERP.

OBJECTIFS

Objectif professionnel

Formaliser son DUERP.

Objectifs opérationnels et évaluables

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables de :

- Comprendre la logique de l'évaluation des risques professionnels
- Savoir formaliser son DUERP



Public : Tous professionnels (direction, managers, collaborateurs) souhaitant se conformer à la réglementation liée à l'évaluation des risques professionnels



Pré-requis : Avoir initié une démarche de prévention des risques professionnels sur la base d'un document unique



Indicateurs de résultats : Nouvelle action de formation portée par INAÉ, pas de statistiques disponibles

 Durée	 Dates, lieux et inscription	 Nombre de stagiaires
7 heures, soit 1 jour	Voir calendrier	12 maximum



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation inter-entreprise collective : en présentiel dans une salle adaptée à la formation et équipée d'un vidéo-projecteur et d'un tableau blanc ou paper-board.

Cette formation peut aussi être organisée en intra-entreprise : contactez formation@inae-nouvelleaquitaine.org.

- Questionnaire préalable à la formation
- Quizz sur les fondamentaux de la santé-sécurité au travail
- Mise en situation pour la construction d'un DUERP



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluations formatives tout au long de la formation (exercices et mises en situation/jeux de rôles)
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

Sanction : Remise d'un certificat de réalisation



Intervenant : Eilan conseil cabinet de conseil et de formation spécialisé dans l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et l'IAE depuis plus de 5 ans.



Coûts pédagogiques :

- Tarif adhérent : 470 € nets de taxe par stagiaire
- Tarif non-adhérent : 580 € nets de taxe par stagiaire



Organisme de formation : INAÉ - N° 75 33 10 594 33
N° SIRET : 823 810 106 00018

CONTENU



Jour 1

- Module 1 (1h) : les fondamentaux de la santé sécurité au travail (les obligations employeur, le danger, le risque, la prévention, la protection, l'analyse des risques)
- Module 2 (1h) : le cadre de l'évaluation des risques (définir ses unités de travail, la trame de DUERP, les échelles de cotation, la priorisation des risques)
- Module 3 (5h) : l'évaluation des risques professionnels des différentes unités de travail (identification des dangers, puis des risques, hiérarchisation des risques)